



Investissement non exécuté - Perte de chance ?

Par LocatR

Bonjour, j'ai une demande assez spécifique.

L'année dernière, j'ai voulu utiliser mes quelques économies pour effectuer un petit investissement.

J'ai signé les papiers avec une banque courant 2021. Dans la mesure où il ne s'agit pas de ma banque habituelle, on m'a demandé d'ouvrir un compte chez eux pour réceptionner le montant à investir, et j'y ai viré la somme prévue en décembre dernier. Cependant, l'opération n'a jamais été effectuée par l'agence. L'explication donnée est qu'ils avaient "oublié" de la passer ! Malgré plusieurs échanges infructueux par courriel, et une demande de rendez-vous à laquelle je n'ai pas eu de réponse, rien n'a bougé auprès de cette agence.

Depuis j'ai fait transféré l'argent auprès d'une autre agence du même groupe afin de changer d'interlocuteur, et je vais prendre rendez-vous avec eux pour leur demander d'effectuer enfin l'opération.

Ma question est la suivante : dans la mesure où je sais que mon investissement aurait déjà été rentable depuis le mois de décembre, puis-je demander un dédommagement à la banque pour n'avoir jamais passé l'ordre d'achat ?

Merci d'avance.